

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 2

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bois. Bassins a, en effet, songé à ses 1000 hectares de forêts, et n'admit pas que le combustible vînt de la plaine. Qu'il en soit félicité !

Le problème n'était pas facile à résoudre. On conseille le chauffage au bois; mais placé devant le cas concret, les moyens font défaut. Le hasard a voulu que le comité de rénovation entra en relations avec un poëlier valaisan, M. Charles Duc à St-Maurice, spécialiste des chauffages d'église. Ce maître-fumiste a installé à Bassins un chauffage à air chaud, alimenté au bois, donnant toute satisfaction. Le corps de chauffe, installé dans le parvis, n'encombre plus. Un ventilateur électrique appelle l'air froid par une bouche placée dans l'église, à ras du sol. L'air traverse tous les méandres du corps de chauffe, et sa température s'élève. Il est alors expulsé par une deuxième bouche, placée à quelque 2 m de hauteur. L'air de l'église se renouvelle ainsi constamment. Après un certain temps, le ventilateur s'arrête et la circulation d'air se fait automatiquement. Toute l'installation ne coûte que 1700 francs. Nous pensons que cette réalisation pratique du chauffage d'une église, au bois, intéressera les lecteurs de ce journal et en particulier les forestiers.

Ch. Gonet.

CHRONIQUE.

Cantons.

Genève. *Création d'une réserve scolaire forestière.* Il est bien rare que nous ayons ici l'occasion de signaler quelque fait intéressant concernant les forêts de ce canton. Cela pour la raison surtout que la forêt genevoise n'a qu'une étendue très restreinte (2600 ha) et que, d'autre part, celle-ci appartient presque exclusivement aux propriétaires particuliers. La forêt publique y manque presque totalement.

Une conséquence de cet état de choses, certainement regrettable, c'est que les *bois de haute futaie manquent complètement à Genève.* (Nous n'envisageons pas ici les parcs, qui sont nombreux et riches en beaux arbres.) Ce ne sont que taillis simples et broussailles, fortement parcellés et dans lesquels le *chêne pédonculé* est l'essence prédominante (⁹/₁₀). Maigres boisés qui ne sauraient fournir autre chose que du bois à brûler et où les plantes même de dimensions moyennes manquent.

Cet état de choses a suggéré l'idée, à la commission cantonale pour la protection de la Nature (Président : M. le Dr *Revillod*), de procéder à l'achat de quelques-unes de ces parcelles, en vue de leur conversion en *haute futaie*. Cela afin de pourvoir montrer aux jeunes écoliers genevois ce qu'il faut entendre par là. Désir, on l'avouera, bien légitime !

Mais où trouver pour cela les moyens financiers indispensables ? La commission sus-nommée s'est adressée au comité de la *Ligue*

suisse pour la protection de la Nature, alléguant qu'il s'agirait de la création d'une réserve forestière scolaire. La Ligue s'est empressée de donner suite à une demande si bien justifiée. Elle l'a pu d'autant mieux que la part du produit de la collecte du 1^{er} août 1934, qui lui avait été attribuée, lui donnait le moyen de donner suite au vœu des protecteurs de la nature genevois. Une commission fut déléguée pour examiner sur place un projet bien étudié. Il s'agit d'une étendue, de quelques hectares, d'un taillis sous futaie, sur la rive droite de la Versoix.

La subvention désirée fut accordée, tant et si bien que cette réserve, à proximité d'un camp d'éclaireurs, est aujourd'hui définitivement constituée. Et il fut bien entendu que les travaux de conversion à effectuer seront exécutés sous la direction de l'inspection cantonale des forêts; de plus, que l'étendue devrait ultérieurement être agrandie.

Genève possèdera donc, d'ici quelques dizaines d'années, un bois de haute futaie si nul accident ne survient.

Modeste, très modeste commencement, sans doute, dans l'œuvre de conversion des taillis de ce canton. Mais, n'est-ce pas, il n'y a que le premier pas qui coûte ! Il est permis d'espérer que de nombreux particuliers seront tentés de suivre l'exemple donné et qui leur a manqué jusqu'ici.

H. B.

Etranger.

France. † *Maurice Bouvet*. Le 1^{er} janvier 1935 est décédé, à Salins, (Département du Jura) un des hommes qui, au cours du dernier demi-siècle, a joué un rôle sylvicole de premier plan, dans l'est de la France et particulièrement le Jura comtois.

Le défunt était né en 1855 et avait succédé à son père à la direction d'une des plus importantes maisons de commerce de bois de la Franche-Comté. Avant d'embrasser la carrière d'homme d'affaires, il était entré à l'École nationale des eaux et forêts, de Nancy, dont il devait sortir le premier de sa promotion. Après des stages dans différents postes de l'administration forestière et des voyages d'études en Autriche et en Italie, il prit, en 1879, la direction de la firme paternelle à laquelle il donna une magnifique extension.

Parallèlement à une activité privée intense, M. Bouvet contribua largement à l'évolution forestière de l'est français, dont il ne tarda pas à devenir une des personnalités les plus écoutées. En 1890, avec la collaboration d'Armand Viellard, Algan, Bourdin et Henry Jobez, il fonda la *Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'est*, le plus important groupement de sylviculteurs et de propriétaires forestiers de France. M. Bouvet devint, pendant plus de trente ans, l'infatigable animateur et le président modèle de cette association.

Il faut avoir suivi, comme nous avons eu le privilège de le faire, depuis tant d'années, les congrès de cette société, pour apprécier la valeur et le prestige de son regretté chef. Partout où M. Bouvet

intervenait, sous tous les climats forestiers de son pays, il savait mettre en valeur l'essentiel, dans les visites de forêts, orienter les discussions vers les buts importants, susciter l'intérêt des propriétaires forestiers, secouer les indifférents, enfin et surtout dire le mot juste d'encouragement et de reconnaissance aux humbles artisans de la vie forestière.

A deux reprises, M. Bouvet a entraîné sa société dans les forêts suisses; en 1906, dans la région de Vallorbe et en 1922, dans les sapinières du Val de Travers. Esprit ouvert à tous les progrès, il s'efforçait de glaner, même en dehors des frontières de son pays, ce qui pouvait élargir l'esprit de ses compatriotes, en matière de sylviculture, de restauration pastorale ou d'agronomie. Ainsi, en 1912, à la tête d'un nombreux contingent d'agriculteurs de son département, venait-il visiter l'exposition fédérale d'agriculture et deux fermes modèles de la banlieue de Lausanne.

En effet, le défunt, dont le dévouement à la chose publique était proverbial, dans son département, portait un vif intérêt aux questions agricoles et ne cessait d'encourager l'évolution paysanne et de stimuler en particulier l'amélioration de la race bovine du Jura et la mise en valeur, par le reboisement, des terrains vagues.

M. Bouvet était un partisan convaincu de la conversion des taillis. En maintes circonstances, il s'est efforcé d'entraîner les administrations des communes de sa région dans la voie de la transformation des peuplements vers la futaie; sous ce rapport-là, son action, en Franche-Comté, a été considérable. Au sein des conseils dans lesquels il a siégé : Conseil général du Jura et Chambre des députés, à partir de 1919, il a constamment défendu la cause forestière et mis en relief l'importance de la première richesse foncière d'un pays, c'est-à-dire la forêt.

Maurice Bouvet, cet homme distingué, à l'accueil toujours cordial, laisse à ses concitoyens non seulement le souvenir d'une belle personnalité, aux vues larges, foncièrement droite, au patriotisme fervent et dévoué à la chose publique, mais aussi d'un chrétien pratiquant.

Enfin, nous avons à cœur de rappeler ici, qu'en maintes circonstances, il a témoigné aux forestiers suisses une amitié agissante et les judicieux conseils de sa riche expérience; plusieurs d'entr'eux demeurent ses obligés.

Par l'organe du *Journal forestier suisse*, ses amis expriment à la famille Bouvet leur profonde sympathie. *Aug. Barbey.*

— *Inauguration de l'École supérieure du Bois.* L'École supérieure du Bois qui a son siège dans les locaux de l'École nationale des arts et métiers, à Paris, a été inaugurée le 20 novembre dernier. Environ 150 personnes assistaient à cette cérémonie.

M. *Fortunet*, directeur de l'École, dans son discours d'ouverture, montra que l'idée de grouper les producteurs et les exploitants, ou

industriels du bois, était née de la guerre de 1914—1918. La coopération des forestiers et des industriels était devenue d'autant plus nécessaire que le bois subissait une crise grave et avait à lutter contre d'autres matériaux qui tentent de se substituer à lui et de restreindre ses emplois.

Pour réaliser cette union est intervenu un troisième facteur : l'Enseignement technique, dont le directeur, M. *Luc*, a adopté avec enthousiasme l'idée d'une pareille entente et mis à la disposition de la nouvelle Ecole un personnel empressé et de larges moyens d'action.

L'Ecole qui s'ouvre aujourd'hui poursuit trois objectifs :

Former de véritables ingénieurs spécialistes du bois, parmi les jeunes gens déjà sortis d'une grande école;

Donner une instruction supérieure et spécialisée à ceux qui sont déjà des praticiens du bois, notamment aux jeunes gens appelés à devenir des industriels ou des commerçants du bois;

Perfectionner l'instruction des jeunes officiers des eaux et forêts, en leur faisant suivre le bois longtemps après qu'il a quitté la forêt.

M. *Guinier*, directeur de l'Ecole forestière de Nancy, exposa ensuite que la création de la nouvelle école met fin à une situation paradoxale. Alors que les matériaux anciennement employés étaient étudiés et utilisés de manière de plus en plus précise, on en est resté, en ce qui concerne le bois, aux pratiques séculaires que se sont transmis les artisans. Avec les changements dans les conditions d'approvisionnement et d'emploi et l'affectation à des usages nouveaux, la pratique routinière s'est trouvée en défaut. D'où la mésestime dans laquelle est tombé le bois auprès des usagers et dont supportent les conséquences tous ceux qui vivent du bois.

Il faut étudier le bois de manière scientifique, apprendre à le connaître et à l'utiliser rationnellement.

Tel est le but de l'Ecole supérieure du Bois.

L'ensemble des connaissances relatives au bois, en tant que matière première, constitue la *xylogologie* qui comprend la structure et l'identification du bois, ses propriétés physiques, mécaniques et chimiques, ses vices, ses altérations, enfin l'étude monographique des bois commerciaux.

L'étude de l'emploi du bois est l'objet de la *technologie*. Elle comprend la récolte du bois par l'abatage; les transformations successives qu'il subit jusqu'au moment où il est affecté aux multiples emplois mécaniques ou chimiques qui lui sont réservés; enfin, la conservation et la préservation des bois mis en œuvre.

A ces deux enseignements fondamentaux s'ajoutent ceux qui concernent l'*art de l'ingénieur* : l'étude des scieries, des machines à bois et des moteurs; l'organisation et l'exploitation des ateliers; les moyens de transport; l'utilisation du bois dans les constructions.

Il doit aussi être fait appel aux *sciences économiques et juri-*

diques : droit civil, droit commercial, éléments du droit forestier, comptabilité commerciale.

L'enseignement comprend enfin des notions de *sciences forestières* : sylviculture, économie forestière, géographie forestière au double point de vue de la production et des mouvements commerciaux, forêts coloniales.

Ainsi usagers et producteurs apprendront à mieux connaître le bois qui est leur raison d'être.

(Extrait d'une notice parue à la « *Revue des eaux et forêts* », Paris, n° 12/34, p. 993—995.)

BIBLIOGRAPHIE.

Annales de l'Institut fédéral de recherches forestières. Vol. XVIII, fascicule 2, publié sous la direction de *H. Badoux*, professeur à Zurich. — Un vol. grand in-8°, de 247 pages, illustré de 19 graphiques. — Commissionnaire : Beer & C^{ie}, librairie, à Zurich, 1934. — Prix, broché : 10 fr.

Notre Institut de recherches forestières ne tarit pas. Le nouveau cahier, qui vient de paraître, nous apporte une nouvelle contribution au thème de *la relation existant entre la forêt et le régime des eaux*. Le D^r *H. Burger*, élu directeur en remplacement du professeur *H. Badoux*, reprend la magistrale étude du professeur *A. Engler* (volume XII des Annales) sur la comparaison du régime de deux torrents de l'Emmental bernois : le *Rappengraben*, faiblement boisé, et le *Sperbelgraben*, totalement boisé. Depuis la publication d'Engler, ses idées ont fait du chemin. A l'exemple de la Suisse, plusieurs pays ont entrepris des observations analogues. Elles ont été particulièrement développées aux Etats-Uns d'Amérique — où le déboisement intensif a été catastrophal — et au Japon, pays de montagnes et de torrents. Ces observations dans d'autres circonstances et d'autres continents, sans ne rien infirmer des constatations du professeur Engler, ont cependant élargi et approfondi le problème. La question de l'écoulement des eaux superficielles apparaît plus compliquée qu'on ne l'admettait au début. Plusieurs facteurs, négligés autrefois, se révèlent comme exerçant une influence prépondérante. Il en est ainsi de la formation géologique, soit de l'orientation des couches rocheuses, soit de leur degré de compacité. Le ruissellement est différent sur les terrains superficiels de celui sur éboulis. Le climat exerce son influence, ainsi que les conditions météorologiques. Le terrain gelé ne se comporte pas comme le terrain non durci par le gel. Enfin, la saturation du sol est un facteur essentiel dans le phénomène du ruissellement et de l'alimentation des sources. L'action indéniable de la forêt peut très bien être voilée par l'influence de ces facteurs dans l'un ou l'autre sens.

M. Burger a remis sur le métier, pour les interpréter, d'après ce point de vue élargi, les observations détaillées faites dans les deux torrents de l'Emmental, de 1915/1916 à 1926/1927. Ces observations sont très complètes, parce qu'on les a poursuivies pendant l'hiver aussi et avec des appareils de contrôle perfectionnés.

Nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail de cette étude, qui est étayée par de nombreuses tabelles et des graphiques fort suggestifs. Il suffit de relever la conscience, la probité de ces observations qui en font toute la